

# Conseil Général Haut-Rhin

Communication  
au Conseil Général

N° CG 2007/II-1<sup>ère</sup>/09  
Séance du 2<sup>e</sup> 3 MARS 2007

## GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2006

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
  - VU l'article L 3211-2 al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation au Président du Conseil Général en matière d'emprunts et d'opérations financières,
  - VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
  - VU la délibération n° 2006/I-1<sup>e</sup>/04 du 09 décembre 2005 relative au projet de budget primitif 2006,
  - VU la délibération n° 2006/III-1è/16 du 23 juin 2006 relative à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2006,
  - VU la délibération n° 2006/V-1<sup>e</sup>/19 du 20 octobre 2006 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2006,
  - VU le rapport du Président du Conseil Général
- donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2006.

Acte certifié exécutoire  
Révisé le 02 Mars 2007  
Publié le 03 Mars 2007  
Pour le Conseil Général  
Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
Charles BUTTNER